

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal

de la Commune de Villemandeur

Séance du Mardi 10 Mars 2020

L'an deux mil vingt et le dix Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Villemandeur, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme CHATON Annick, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. CAYON Paul, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme RÉBY Marie-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, M. ESCUDIÉ Jacques, M. FLEURIET Gilles, M. WATELLE Jean-Marc, Mme ROQUELLE Evelyne, Mme FOURURE Chantal

Absents : M. PELLETIER Alain, Mme RODRIGUEZ Nathalie, Mme CHUDY Chantal

Excusés avec Délégation de vote : Mme SENÉ-GAUTHIER Adeline à M. WATELLE Jean-Marc, Mme TINSEAU Marie-Claude à Mme FOURURE Chantal, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme BIZET à M. FLEURIET Gilles, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 29
- En exercice : 29
- Présents : 21
- Excusés avec Délégation de vote : 5
- Votants : 26

Date de la convocation : 03/03/2020 et Date d'affichage : 13/03/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS le 13/03/2020 **et publication** du 13/03/2020

M. MICHELAT Jean-François est désigné comme Secrétaire de Séance.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2020.

**Adopté par 20 voix pour
2 abstentions Mmes DOUCET et ROQUELLE
4 voix contre M. PRIGENT, Mmes FOURURE, TINSEAU et
BALOCHE**

Monsieur PRIGENT précise voter contre en raison des explications données concernant l'épaisseur des piliers de l'ancienne salle de musique. **Monsieur PRIGENT** regrette que celles-ci varient. Par ailleurs, le choix esthétique de doubler les piliers avec des briquettes n'explique pas l'épaisseur des piliers donc soit l'ingénieur béton a fait une erreur soit il y a une autre explication.

QUESTIONS DIVERSES

Madame SERRANO indique qu'afin d'assurer la bonne tenue des élections municipales dans le contexte de l'épidémie du Coronavirus COVID-19, l'ensemble des mesures préconisées par le gouvernement et la préfecture seront mises en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.

 **Le Maire,**
Denise SERRANO

Le Secrétaire,

Jean-François MICHELAT

